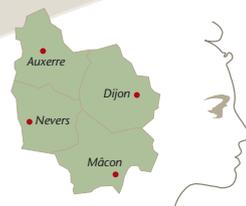


L'Etat EN BOURGOGNE



N°27 - JANVIER 2012



A quelques semaines de mon arrivée, ce numéro de la lettre de l'État en Bourgogne représente l'occasion de tracer les grandes lignes de l'action de l'Etat en 2012.

Cette année sera placée sous le signe de la déclinaison du Plan d'Action Stratégique de l'Etat (PASE) en région Bourgogne ; une année pendant laquelle je vais porter une attention toute particulière à la mise en œuvre de ce document cadre des grandes politiques publiques.

C'est à ce titre que je vous invite à découvrir dans ce numéro un dossier spécial consacré aux défis que les services de l'Etat s'attacheront à relever dans les deux années à venir.

Cette période charnière couverte par notre PASE (2011-2013) sera à la fois celle de la fin d'une génération de programmes contractuels (Contrat de projets État - Région et programmes européens 2007-2013), mais aussi, naturellement, celle de la préparation des nouvelles interventions de l'État et de l'Europe, dès 2014. Ses lignes directrices, dans ce contexte de transition, réaffirment la dynamique interministérielle, impulsée depuis deux ans déjà par la réforme de l'administration territoriale de l'État.

Feuille de route pragmatique, le PASE vous offre un éclairage sur l'action quotidienne des services de l'Etat, aux côtés des collectivités territoriales, notamment le Conseil régional de Bourgogne, pour accompagner la relance économique, concilier la diversité des territoires et la réduction des inégalités entre citoyens.

Je salue la mobilisation de tous les agents de l'État, dans l'élaboration de cette stratégie comme dans sa mise en œuvre, et souhaite que nos partenaires puissent y lire la volonté de transparence et de performance qui guide notre action.

Bonne lecture.

Pascal MAILHOS
Préfet de la Région Bourgogne,
Préfet de la Côte-d'Or

Dossier spécial

Le PASE en Bourgogne

Sommaire

Fêtes de fin d'année : les services de l'État en Bourgogne contrôlent 475 établissements	p 2
Journée Défense Citoyenneté	p 2
L'opération « Dis-moi 10 mots »	p 2
Le recensement agricole dévoile ses résultats en Bourgogne : une agriculture très professionnelle	p 7
Plan Régional Santé Environnement : pour que l'environnement ne nuise pas à la santé	p 7
Découvrez le livre « Révélation, le grand portail d'Autun »	p 8
Le programme « Habiter mieux »	p 8



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

FÊTES DE FIN D'ANNÉE : LES SERVICES DE L'ÉTAT EN BOURGOGNE CONTRÔLENT 475 ÉTABLISSEMENTS

CONTRÔLER ■

L'intense activité commerciale développée à l'approche des fêtes de fin d'année doit se faire dans le respect des règles de l'hygiène et de la sécurité des denrées alimentaires, de la bonne information du consommateur ainsi que de la sécurité des produits non alimentaires, notamment les jouets.

C'est le but de l'opération fin d'année (OFA) qui conduit traditionnellement à un renforcement, en Bourgogne, des contrôles par les services des directions départementales de la protection des populations (DDPP), ou des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), coordonnés par le pôle C de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de Bourgogne.

Les anomalies qui peuvent être détectées à l'occasion de ces contrôles sont nombreuses : du non respect formel d'une réglementation justifiant un simple courrier au professionnel, jusqu'à une pratique présentant un danger

pour la sécurité du consommateur, nécessitant une injonction de mise en conformité du professionnel avec la réglementation, voire une fermeture administrative.

En Bourgogne, ce sont 475 établissements qui ont été contrôlés pendant cette période de fêtes de fin d'année, soit une trentaine de plus qu'en 2010.

Il a été constaté des anomalies dans 157 d'entre eux, parmi lesquelles on note par exemple :

- la non disponibilité de produits festifs faisant l'objet d'une promotion sur catalogue, ou encore des écarts entre le prix indiqué sur catalogue et le prix pratiqué en caisse.
- dans une vingtaine de cas, une invitation du professionnel à se mettre en conformité dans un délai très court avec la réglementation, par exemple réaliser des travaux de nettoyage de locaux ou obtenir une attestation de conformité de son installation professionnelle.
- Des ruptures de la chaîne du froid qui ont fait l'objet de la rédaction de procès verbaux.



Les enquêteurs ont également réalisé des prélèvements de produits tels que guirlandes électriques, produits alimentaires festifs et jouets qui ont été envoyés pour analyse à des laboratoires afin de s'assurer de leur sécurité pour le consommateur.

Enfin, une attention particulière a été portée au secteur des jouets. Ainsi, une enquête est actuellement en cours concernant une maquette pour collectionneur qui présente des parties métalliques saillantes et propose sur son emballage des mentions portant à la confusion, laissant à penser qu'il s'agit d'un jouet.

JOURNÉE DÉFENSE CITOYENNETÉ

INFORMER ■

© Sirpa air



Le 6 décembre dernier, Cyril NOURISSAT, Recteur de l'Académie de Dijon, s'est rendu à la Base Aérienne 102 de Longvic (21) pour remettre des certificats individuels de participation à la Journée Défense Citoyenneté, regroupant une centaine de jeunes.

La Journée Défense Citoyenneté remplace, depuis janvier 2011, la Journée d'Appel et de

Préparation à la Défense. Prenant en compte l'évolution des pratiques des jeunes, elle propose aux garçons et aux filles de 17 et 18 ans une plus grande interactivité, plus d'échanges et des supports mieux adaptés à leurs attentes en matière d'information sur leurs droits et devoirs en tant que citoyens et les aide à mieux comprendre le fonctionnement des institutions de leur pays. Elle s'inscrit dans le parcours de citoyenneté dont elle est la dernière étape.

Le certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense est délivré à tous les participants. Il est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours de l'Etat, comme le baccalauréat ou le permis de conduire par exemple.

C'est une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire et de découverte des 500 métiers civils ou militaires qu'offre aujourd'hui aux jeunes la défense, soit pour des

stages de découverte, soit pour des volontariats ou des contrats de plus longue durée.

Lors de cette journée, le Bureau du Service National (BSN) détecte les jeunes en difficulté de maîtrise de la langue française, les oriente vers des organismes d'insertion et participe à la politique gouvernementale de lutte contre l'exclusion en partenariat avec l'éducation nationale.

Notons que cette JDC avait été précédée le 23 novembre par une journée de formation défense des professeurs et chefs d'établissement, organisée par le trinôme académique (un représentant du ministère de l'éducation nationale, un représentant du ministère de la défense et un représentant de l'association régionale des auditeurs de l'IHEDN) en collaboration avec le colonel Jean-Marc Vigilant, commandant la Base aérienne 102 de Longvic.

L'OPÉRATION « DIS-MOI 10 MOTS »

JOUER ■

Chaque année, la semaine de la Langue Française et de la Francophonie célèbre la langue la semaine du 17 au 25 mars, avec une journée dédiée à la Francophonie le 20 mars. En amont de cette semaine, l'opération « Dis-moi dix mots » propose chaque année de jouer avec la langue française autour de 10 mots choisis par un comité réunissant des partenaires francophones.

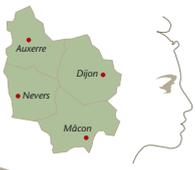


Il est possible, dès maintenant, de proposer des animations et de participer à des concours, ateliers, en s'inscrivant sur le site www.dismoidixmots.culture.fr.

En 2011-2012, le thème de l'expression personnelle et de l'intime est à l'honneur : « Dis-moi dix mots qui te racontent ». Dévoiler un sentiment, consentir un aveu, raconter une anecdote, faire part d'un rêve : la langue française est riche de ressources lexicales pour mettre en mots, son moi (et ses émois). Ces dix mots sont inspirés de l'oeuvre de Jean-Jacques Rousseau, dont nous célébrons cette année le tricentenaire, en particulier en Bourgogne : « âme, autrement, caractère, chez, confier, histoire, naturel, penchant, songe, transports ».

En Bourgogne, Rousseau sera mis à l'honneur lors de plusieurs manifestations, un concours sera proposé au public, la nuit du Slam proposera une soirée autour des 10 mots à la Vapeur le 24 mars... L'an dernier, la Bataille des 10 mots en ligne a réuni de nombreux participants, qui se sont mesurés pendant 24 heures autour des 10 mots, dans toutes les disciplines artistiques. Le public a voté, un jury a sélectionné les meilleures contributions et un livret a été édité. Devant le fort succès remporté par cette initiative, la bataille sera proposée cette année sur tout le territoire français. Elle se déroulera du 22 mars 2012 à midi au 23 mars 2012 à 11h59 sur le site www.bataille-10-mots.fr.

Plus d'informations : www.bourgogne.culture.gouv.fr



Le Projet d'Action Stratégique de l'État en région Bourgogne 2011-2013

DOSSIER SPÉCIAL N°27

Le PASE Bourgogne, c'est quoi ?

Dans la circulaire du premier Ministre du 13 décembre 2010 relative aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, il a été demandé à chaque préfet de région d'élaborer en 2011 son Plan d'Action Stratégique de l'État en région.

Ce document d'orientation qui couvre les 3 années 2011 à 2013 est un outil de coordination des politiques affichées comme prioritaires par le préfet de région. Il met en exergue les actions à caractère interministériel et donne une lecture de l'adaptation des politiques nationales et communautaires aux enjeux locaux.

Le PASE reprend de nombreux grands projets du Contrat de Plan Etat Région 2007-2013. Il reflète les orientations des programmes européens et particulièrement le PO FEDER qui s'articule autour de l'innovation et de l'économie de la connaissance, la valorisation du patrimoine environnemental et le développement des territoires. Il va au-delà de ces programmes en définissant des enjeux en matière d'élevage, de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, de logement, de politique de la ville, de prévention des risques et de sécurité.

C'est un document pragmatique, qui décline des actions précisant les instruments financiers utilisés, le calendrier de réalisation et des indicateurs de suivi.

Une stratégie née des particularités de notre région

Nul besoin de rappeler que la Bourgogne est avant tout un carrefour national et européen, considérée comme une région de passage, une région morcelée entre le Nord (région parisienne) et le Sud (région Rhônealpine), accentuée par des liaisons est-ouest assez difficiles, en particulier au centre de la région dans le Morvan.

Elle apparaît comme l'une des régions les moins peuplée de France, et très rurale. La population augmente très faiblement en Bourgogne et bénéficie principalement aux territoires du Nord de l'Yonne, de l'est de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire. La population est globalement plus âgée que la moyenne française et cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir.

La Bourgogne figure parmi les régions les plus industrielles de France. Le premier employeur est la métallurgie. Ces secteurs industriels fortement utilisateurs d'intérim sont plus exposés aux mutations industrielles mondiales, ainsi qu'aux crises de 2008 et 2009. Les bassins d'emplois qui sont restés globalement les plus dynamiques en terme de recrutement sont ceux de Dijon, Montbard, Chalon-sur-Saône et Mâcon.

Le poids de l'agriculture est également plus important en Bourgogne que dans la moyenne des régions françaises. Ses

REPÈRES

- **1,648 millions d'habitants** au 1^{er} janvier 2012
- **52 habitants au km²**, soit deux fois moins que la moyenne française (112)
- **33 % de la population dans l'espace rural** (18 % en moyenne en France)
- **0,5 à 0,6 % de croissance** du PIB annuel moyen entre 2000 et 2010 (1,2 % en moyenne en France)
- **11 150 jeunes et de + 8650 seniors** entre 2001 et 2006.
- **+0,2 % habitants en moyenne par an** entre 1999 et 2007, près de 4 fois moins rapide que la moyenne nationale).
- Le poids des **retraités** est de **30%** (25 % en France),
- Le poids des **élèves et étudiants** est de **7%** (contre 9 % en France)

principaux atouts sont la production de céréales, de vins à renommée internationale et l'élevage charolais.

Les caractéristiques du parc de logement sont assez spécifiques : la Bourgogne comprend plus de logements individuels que la moyenne nationale et dispose de plus de logements anciens et de logements vacants.

Les inégalités d'accès aux soins sont assez frappantes en Bourgogne. Dijon et Mâcon sont des villes qui restent attractives pour les médecins alors que se dessine une « diagonale du vide » en matière de santé entre Cosne-sur-Loire et Châtillon-sur-Seine, en passant par Château-Chinon.

La dépense de recherche publique est relativement faible et le nombre de chercheurs est modeste. La recherche bourguignonne est spécialisée dans les domaines de la biologie appliquée-écologie, de la biologie fondamentale et du nucléaire. Les principaux établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche sont nombreux et répartis sur tout le territoire.

Le relief et la géologie sont variés, déterminant 3 bassins hydrographiques : versant Manche (Seine), versant Atlantique (Loire) et versant Méditerranée (Saône). Il existe un important réseau hydrographique, doublé de canaux qui relient les bassins versants entre eux : le canal de Bourgogne reliant la Saône à l'Yonne, le canal du Centre reliant la Loire à la Saône et le canal du Nivernais reliant la Loire et l'Yonne. La végétation résultant du relief, de la nature des sols et de la climatologie confère à la Bourgogne des paysages variés : grands ensembles forestiers, zones bocagères, zones des grandes cultures, de vignobles et paysages des vallées alluviales.

L'image de la région est flatteuse, fondée sur la « qualité de vie » et une forte réputation liée au prestige de ses vignobles, à la diversité de ses paysages et à sa tradition de spiritualité (Vézelay, Cluny, Cîteaux).

Des axes d'interventions prioritaires pour 3 ans,

Le PASE répond à 4 objectifs phares :

- stimuler la compétitivité et l'emploi de la Bourgogne (AXE 1),
- conduire une politique de cohésion et assurer la sécurité de la population (AXE 2),
- décliner en région le Grenelle de l'environnement et répondre aux défis environnementaux (AXE 3),
- simplifier et coordonner les outils et les procédures de l'État (AXE 4).

Ces 4 axes stratégiques sont eux-mêmes détaillés dans 19 grandes orientations et traduites en 55 actions.



→ Axe 1 - Stimuler la compétitivité et l'emploi de la Bourgogne

6 orientations 11 actions

- 1 → **Mettre en œuvre les 3 axes de la Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI)**
Appliquer les trois axes de la SRI
- 2 → **Structurer les filières-clés industrielles pour accompagner la sortie de crise**
Soutenir la croissance des entreprises bourguignonnes
Animer une politique de filières
Renforcer l'animation et le pilotage stratégique des pôles
- 3 → **Promouvoir l'aménagement numérique des territoires**
Piloter l'aménagement numérique des territoires
- 4 → **Soutenir le développement de la mobilisation et de l'utilisation du bois dans le cadre d'une gestion forestière durable**
Mobiliser et valoriser les bois localement
- 5 → **Soutenir une agriculture durable s'appuyant notamment sur l'élevage**
Soutenir l'élevage bovin allaitant
- 6 → **Accompagner les démarches économiques territoriales et développer l'emploi**
Conduire la GPEC territoriale par bassin d'emploi
Faire émerger et promouvoir un réseau de zones d'activités régionales
Mener une politique régionale en matière de revitalisation
Améliorer l'efficacité du service public de l'emploi

Les orientations de l'axe 1 vont dans le sens des objectifs d'Europe 2020, et de ceux du Programme opérationnel du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du contrat de projet État-Région (CPER) de la Bourgogne : croissance, compétitivité, innovation et emploi. Parce que le taux de croissance annuel moyen du PIB en Bourgogne entre 2000-2010 est plus faible que la moyenne nationale (0,5 contre 1,2 %) et que la Bourgogne figure parmi les régions les plus industrielles de France - secteur industriel important frappé par la crise - des mesures pour stimuler les filières clés et anticiper de nouvelles mutations économiques ont été prioritairement inscrites.



Terre d'élevage, la Bourgogne doit être aussi soutenue dans le développement de filières animales de qualité. Par ailleurs, avec près d'un million d'hectares de surface boisée, notre région présente un réel potentiel d'exploitation de la ressource en bois à valoriser.

L'aménagement numérique du territoire illustre dans cet axe 1 le rôle transversal que l'État doit jouer, en tant que coordonnateur et garant de la cohérence des initiatives des collectivités et des opérateurs.

L'AXE 1 EN CHIFFRES

- 2^{ème} région la plus agricole de France (après Champagne - Ardennes)
- 59 % de surface agricole et 30% de forêt (soit 90 % du territoire)
- 26,6 % des emplois salariés sont dans l'industrie (19,8 % en France)
- dépense intérieure de R&D dans le PIB < 1% (contre + de 2 % en France)
- La recherche publique est structurée autour de 4 pôles : science des matériaux, agro-alimentaire, biologie-santé-sport, et sciences humaines.
- 18^{ème} région pour son nombre de chercheurs

→ Axe 2 - Conduire une politique de cohésion et assurer la sécurité de la population

5 orientations 11 actions
+ 15 actions « sécurité »

- 7 → **Renforcer la cohésion territoriale**
Améliorer la connaissance des territoires
Concentrer les interventions FISAC sur les territoires identifiés
Soutenir le développement de l'activité touristique en prenant appui sur le patrimoine régional
S'appuyer sur le développement culturel et sportif
Accompagner l'offre de soins, en zone rurale, par le réseau des maisons de santé
- 8 → **Favoriser le dynamisme des villes pour un aménagement équilibré du territoire**
Engager et accompagner les collectivités dans des démarches de planification intercommunales
Améliorer la qualité et l'accessibilité aux plus modestes du parc de logement notamment du point de vue de la performance énergétique
- 9 → **Soutenir la politique de la ville**
Orienter les collectivités pour une approche globale de la politique de la ville
Favoriser la réussite des jeunes en difficulté dans les quartiers
Étendre l'opération le dispositif « ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration. »
- 10 → **Renforcer le rayonnement et l'attractivité de la capitale régionale**
Favoriser le rayonnement de la capitale bourguignonne
- 10 → **Garantir la sécurité de la population**

L'axe 2 rassemble principalement les enjeux territoriaux spécifiques à notre région. Avec un tiers de sa population « à la campagne », la Bourgogne doit miser sur le potentiel d'activités en milieu rural : richesse du patrimoine culturel, manne touristique à conforter ; économie de proximité... L'État doit toutefois rester vigilant sur la correction des déséquilibres territoriaux : permanence des soins, formation des enfants, qualité des logements...

Cette feuille de route du préfet de région met en exergue dans cet axe 2 les politiques interministérielles, comme la politique de la ville. Ici, la réussite scolaire est affichée comme le vecteur d'intégration sociale. Un volet « sécurité » constitue le chapitre strictement départemental du PASE, dans l'affirmation du rôle des préfets de département de maintien de l'ordre public et de sécurité des personnes et des biens.



L'AXE 2 EN CHIFFRES

- 7% des logements peuvent être qualifiés de performants (16% en moyenne nationale)
- 834 000 logements : 71% sont des maisons individuelles, (57% en moyenne nationale). 1 sur 10 est une résidence secondaire. 8% de logements sont vacants
- 21 % de la population bourguignonne dans les zones très fragiles en matière d'accès aux soins
- en 2008, les médecins sont quatre fois plus nombreux à quitter le territoire bourguignon qu'en 1988
- 81,7 médecins généralistes pour 100 000 habitants, contre 88 de moyenne en France métropolitaine
- 963 525 visiteurs en 2010 à la Basilique Sainte-Marie-Madeleine à Vezelay
- 407 929 visiteurs en 2010 aux Hospices de Beaune
- 308 148 visiteurs en 2010 au chantier médiéval de Guédelon
- 4 sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO : Abbaye de Fontenay, basilique de Vezelay, La Charité-sur-Loire, chemins de St Jacques de Compostelle
- durée de séjour des touristes : 1,4 jour dans les hôtels et 2,6 jours dans les campings

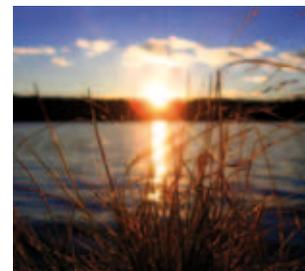
des réalisations concrètes au plus près du terrain

→ Axe 3 - Décliner en région le Grenelle de l'environnement et répondre aux défis environnementaux

5 orientations 8 actions

- 12 → Se mobiliser pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre : le Schéma Régional Climat Air Energie**
Élaborer le SRCAE
- 13 → Construire le schéma de cohérence écologique régional : la trame verte et bleue**
Rédiger le schéma de cohérence écologique régional
- 14 → Rendre opérationnelle la stratégie régionale triennale en matière de risques naturels et hydrauliques**
Mettre en œuvre la directive inondation
Approuver les Plans de Prévention des Risques Naturels dans les zones à plus fort enjeu
- 15 → Assurer le bon état des eaux et des milieux aquatiques sur les trois bassins versants**
Lutter contre les pollutions diffuses
Terminer les études relatives aux zones de répartition des eaux et mettre en place les organismes de gestion unique d'ici 2014
Traiter les ouvrages pour restaurer la continuité écologique
- 16 → Mettre en place les actions du Plan Régional Santé Environnement 2**
Animer et organiser la mise en œuvre des actions du PRSE 2

L'axe 3 recouvre très largement les défis de la stratégie nationale de développement durable - SNDD -, adaptés au contexte régional : le respect de la diversité des éco-systèmes dans l'aménagement du territoire bourguignon, l'engagement des acteurs institutionnels dans un schéma prospectif d'adaptation au changement climatique. L'axe 3 invite à la déclinaison du Grenelle de l'environnement, avec un accent particulier porté sur l'eau et les milieux aquatiques (risques hydrauliques, bon état des eaux ...), dans une région à la situation privilégiée mais néanmoins fragile, car tête de bassin de trois fleuves majeurs, Seine, Loire, Rhône.



L'AXE 3 EN CHIFFRES

- part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie primaire supérieure à la moyenne nationale : 7,9 % en 2007 contre 6,6 % pour la France
- production d'énergies 8 fois moins élevée que sa consommation finale, en augmentation de 15 % depuis 1990
- toutes énergies confondues, 4,5 millions de tonnes-équivalent-pétrole consommées en 2007 sur le territoire, soit 2,8 tonnes par habitant et par an (au-dessus de la moyenne nationale à 2,6).
- 18,4 % des eaux superficielles en Bourgogne seraient en bon état ; 27 % ne le seraient pas (et 54,6 % dont on ne connaît pas l'état par manque de données)
- 35 captages prioritaires « Grenelle »
- 400 espèces animales et végétales protégées
- 4 réserves naturelles nationales ; 24 arrêtés préfectoraux de protection de biotope ; 9 réserves biologiques forestières ; 135 sites classés au titre du L341-1 du code de l'environnement
- 1 parc naturel régional dans le Morvan et un parc national «entre Bourgogne et Champagne» en création
- 65 sites Natura 2000 qui couvrent 12,5 % du territoire régional

→ Axe 4 - Simplifier et coordonner les outils et les procédures de l'Etat

3 orientations 9 actions

- 17 → Mettre en œuvre et accompagner la réforme de l'administration territoriale de l'Etat en Bourgogne**
Affermir le dialogue de gestion sur les moyens des directions départementales interministérielles
Accroître le travail en réseau et animer le réseau de compétence
- 18 → Conduire une politique immobilière soucieuse de la performance**
Accompagner la mise en œuvre de la politique immobilière
Optimiser dans les services de l'Etat, les capacités d'expertise et de gestion relevant de la fonction immobilière
- 19 → Optimiser l'utilisation des moyens de l'Etat**
Construire un plan interministériel de gestion prévisionnel des ressources humaines
Elaborer et mettre en œuvre le schéma régional et les schémas départementaux de mutualisation des fonctions support
Renforcer la dématérialisation des procédures (salle des marchés publics, parapheur électronique...)
Développer la dématérialisation (simplifier les démarches, télé-déclarations...)
Intégrer la dimension du développement durable dans le fonctionnement des services de l'Etat



L'axe 4 est consacré à la réorganisation de l'Etat en région, la modernisation et la mutualisation des services qui sont le gage d'une meilleure efficacité et la clé de réussite de la mise en œuvre du PASE. L'axe 4 s'inscrit dans un objectif d'amélioration du service public à rendre à nos concitoyens. Il s'attache à observer la qualité des relations, au quotidien, entre les niveaux régional et départemental des services de l'Etat et à développer le travail en réseau. Au delà de la maîtrise des dépenses publiques et des efforts à déployer dans le domaine de la mutualisation des fonctions support, de l'optimisation des implantations immobilières et du développement de la dématérialisation, le PASE suivra avec une attention particulière les actions d'accompagnement au changement, au nombre desquelles figurent celles de modernisation de la gestion des ressources humaines

L'AXE 4 EN CHIFFRES

- 5 directions régionales placées sous l'autorité du préfet de région : DRAAF, DREAL, DRJSCS, DIRECCTE et DRAC
- 3 autorités qui siègent avec les DR et les préfets de département au CAR (comité de l'administration régionale) : Rectorat, DRFIP, ARS
- 10 DDI : 4 DDT, 2 DDCE, 2 DDPP, 2 DDCCSP (Yonne et Nièvre)

Le PASE :

- > Une dimension interministérielle omniprésente
- > Une traduction sur mesure des grandes politiques nationales
- > Un partenariat fructueux avec les collectivités

Le préfet, animateur de l'interministérialité

Ce sont les services de l'État, en association avec ceux des collectivités, qui font vivre cette stratégie, que ce soit à l'échelon régional à travers les missions des directions régionales, ou bien à l'échelon départemental. C'est au sein du Comité de l'administration régionale (CAR) que le préfet de région s'attachera à juger de la bonne mise en œuvre des politiques jugées prioritaires.

Retenons que les choix inscrits dans ce document stratégique sont issus de compromis et de débats, d'une participation active des services : séance de travail collégiales, réflexion collective en comités restreints, entretiens bilatéraux, auxquels ont participé DREAL, DIRECCTE, DRJSCS, DRAC, DRAAF, DRFIP, ARS et Rectorat, ainsi que les 4 préfetures de département prenant appui sur leurs directions interministérielles.

L'intérêt du PASE réside dans sa capacité à rassembler des priorités dans lesquelles tous les services de l'État doivent s'investir - et pas seulement les pilotes des actions - pour insuffler davantage de transversalité et de décloisonnement dans le fonctionnement des organisations de l'État.

Réfléchir et agir au delà de son cœur de métier, c'est toute l'ambition du PASE.

Une action particulière, l'action 55 sur le suivi du PASE

La stratégie de l'État ne saurait avoir de signification et d'impact si elle n'était pas appliquée. Aussi, une action entière du PASE est consacrée au pilotage et à la mise en œuvre du projet. Le PASE fera l'objet – chemin faisant – d'évaluations et de présentations régulières en CAR d'avancement des différentes politiques qui le composent et des résultats obtenus.

Le comité d'administration régionale, présidé par le préfet de région, a d'ores et déjà prévu d'expertiser au cours du premier semestre de l'année 2012 un certain nombre de politiques publiques au sommet de l'actualité : l'aménagement numérique du territoire avec la mise en œuvre de la stratégie de cohérence régionale ; l'accompagnement des démarches économiques territoriales ; le développement de l'emploi et l'animation des politiques de filières ; la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et celle du schéma régional du climat de l'air et de l'énergie ; la politique du logement ; les démarches de planification intercommunale ; la politique immobilière de l'État...

Afin de rendre compte des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application des politiques prioritaires, un tableau de bord de toutes les actions du PASE sera présenté une fois par an ; il comprendra les indicateurs clés de suivi des 55 actions. Il aidera au rapprochement entre les résultats et les objectifs fixés d'ici 2013 et constituera un système d'alerte qui permettra de faire évoluer le PASE, pour s'adapter aux évolutions tant structurelles que conjoncturelles.

Action 55 PILOTER ET METTRE EN ŒUVRE LES ORIENTATIONS DU PASE

À chaque réunion du comité d'administration régionale sera présenté un état des lieux de la mise en œuvre (dans ou plutôt) des politiques de l'État affichées dans le PASE et donc, lorsque possible, pour la région Bourgogne.

Il est attendu en moyenne quatre engagements à chaque CAR, ce qui devrait permettre 6 en 3 ans - de passer en revue deux fois chaque action, et ainsi d'ajuster les éventuels changements et évolutions.

Le SIGAR est chargé d'identifier les enjeux des actions, en fonction des priorités du moment.

Le chef de file, avec l'appui des services associés de l'État, devra exposer au CAR complet, lors de chaque réunion, le statut de l'action.

Éléments attendus relatifs aux moyens matériels

Transmission des indicateurs

Synthèse des résultats de l'action

...

Un bilan complet sur la stratégie de l'État en région sera effectué à mi-parcours par le SIGAR (automne 2012), ainsi qu'à fin 2013.

MISE EN ŒUVRE	
Chef de file : SIGAR	
Services associés : Chefs de file des actions du PASE	
Moyens mis en œuvre : pas de moyens financiers spécifiques	
Calendrier indicatif 2012 : une instance d'actions structurées en CAR	
- Décembre 2012 : PASE mis en œuvre et évalué en CAR dans son intégralité	

Indicateur	Valeur de référence (à juin 2011)
Nombre d'actions engagées en CAR	6

L'intégralité du projet d'action stratégique de l'État en région Bourgogne est consultable sur le portail de l'État en Bourgogne : www.bourgogne.gouv.fr



LE RECENSEMENT AGRICOLE DÉVOILE SES RÉSULTATS EN BOURGOGNE : UNE AGRICULTURE TRÈS PROFESSIONNELLE

CONNAÎTRE ■

Le portrait de l'agriculture bourguignonne de 2010 confirme les tendances observées précédemment.

25 400 exploitants agricoles valorisent une surface régionale plutôt stable pour moitié consacrée à l'herbe ou aux fourrages. Ils sont assistés par une main-d'œuvre familiale plus rare mais plus impliquée, et un salariat permanent croissant. Au total, le nombre d'unités de travail annuel (UTA ou équivalent temps plein sur une année) baisse de 13 % depuis 2000 mais leur productivité augmente (2 UTA/100 ha). Les exploitants bourguignons accusent un âge plus élevé qu'en 2000, et accueillent plus de femmes dans leurs rangs (21,4 %). La part de jeunes est néanmoins plus significative que sur la France. Par ailleurs, ces exploitants, jeunes ou moins jeunes, sont mieux formés qu'au niveau France et sont des utilisateurs des nouvelles techniques de communication.

Les structures de production, au nombre de 20 300, sont en diminution de 23 %. Les plus petites unités sont les plus concernées par la baisse (- 40 %) tandis que les fermes de grande dimension occupent une part croissante. Parallèlement, les statuts juridiques sociétaires rencontrent un succès croissant aux dépens des exploitations individuelles. Les Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée en particulier se développent même si à 42 % elles sont « unipersonnelles ».

Les choix de **systèmes de production** en Bourgogne sont également confirmés.

L'élevage bovin viande qui perd néanmoins 24 % de ses structures, reste la spécialisation la plus présente, localisée en particulier sur le grand bassin allaitant et ses prairies permanentes. Les troupeaux de vaches nourrices sont importants, la Nièvre étant le premier département de France pour la taille de ses troupeaux (67 vaches/élevage).

Les exploitations spécialisées en grandes cultures, valorisent en moyenne 132 ha. La perte d'effectifs y est modérée dans un contexte favorable avec des cours soutenus en cette fin de décennie.

C'est la viticulture qui est la 3ème orientation présente, avec 3 800 unités de production, soit une baisse modérée de 19 %. Très localisée, cette production emblématique régionale pratique à 51 % la vente directe et valorise des terroirs en appellation d'origine (AOP). Les structures de plus de 10 ha prennent une part croissante.

Bovins viande, grandes cultures et viticulture territorialisées

© IGN-BDCarto

Légendes OTEX

- grandes cultures
- maraîchage - horticulture
- vignes
- fruits et autres cultures permanentes
- bovins lait
- bovins viande
- bovins mixtes
- autres herbivores
- granivores
- polyculture et polyélevage

Ces trois systèmes regroupent près de 70 % des structures de production, les fermes ovines, laitières, granivores ou maraîchères complétant le tableau aux côtés d'exploitations de polyculture-polyélevage. Les activités de diversification, complémentaires à la production agricole, ou la recherche de la valeur ajoutée au travers de valorisation en circuits courts, restent d'ailleurs marginales (hors vins).

Les départements bourguignons pérennisent leurs spécificités.

Si la Nièvre reste peu diversifiée, la Côte-d'Or affiche des productions végétales variées, avec ses légumes et petits fruits. La Saône-et-Loire, première prairie française et premier troupeau allaitant, élève aussi des bovins et caprins laitiers, de la volaille AOP ou label. L'Yonne, céréalière, dispose aussi de capacités d'élevage laitier, et des volailles certifiées.

PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT : POUR QUE L'ENVIRONNEMENT NE NUISE PAS À LA SANTÉ

PROTÉGER ■

La qualité de l'air intérieur et extérieur, la qualité de l'eau que nous buvons, ou dans laquelle nous nous baignons, la qualité de nos logements... Autant d'éléments vitaux à préserver.

Le Plan Régional Santé Environnement 2 (PRSE) vise à améliorer d'ici 2015 nos conditions de vie et de travail et à protéger notre santé contre les nuisances environnementales.



Le PRSE est coordonné par l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture de Région et soutenu par un réseau de partenaires actifs.

Il est organisé autour de sept objectifs :

- 1) Améliorer la qualité de l'air respiré par les bourguignons.
- 2) Protéger la qualité de l'eau pour préserver la santé et l'environnement.
- 3) Diminuer les impacts sanitaires liés au bruit.
- 4) Améliorer la qualité de l'habitat.
- 5) Apporter la formation et l'information la plus adaptée au public le plus largement possible.
- 6) Améliorer la qualité de l'air respiré par les salariés dans les locaux ou sur les postes de travail.
- 7) Améliorer les conditions d'élimination des déchets d'activités de soins.

L'objectif est de protéger la population, en améliorant les conditions de vie et en réduisant les facteurs d'exposition.

Des actions concrètes, parmi les 22 inscrites au programme, sont d'ores et déjà en place. Elles ciblent les populations vulnérables.

Le PRSE est en ligne sur la page d'accueil du site de l'ARS : www.ars.bourgogne.sante.fr

DÉCOUVREZ LE LIVRE « RÉVÉLATION, LE GRAND PORTAIL D'AUTUN »

LIRE ■

Paru moins de deux ans après la fin des travaux de restauration du tympan de la cathédrale d'Autun, l'ouvrage est édité par les Editions Lieux Dits.

Coordonné par Cécile Ullmann, conservatrice régionale des Monuments Historiques à la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne, il constitue d'ores et déjà une nouvelle référence sur la sculpture romane.

Construite dans la première moitié du XII^e siècle pour la vénération des reliques de Saint-Lazare, la cathédrale d'Autun concentre chefs-d'oeuvres de la sculpture romane, de l'architecture gothique flamboyante et

de la peinture néo-classique. Le caractère exceptionnel de cet édifice lui vaut d'être classé monument historique dès 1840, sur la première liste publiée des édifices classés. Miraculeusement épargné par les aléas de l'histoire, sa complète restauration a été l'occasion de nombreuses découvertes. La restauration du célèbre portail du Jugement dernier marque ainsi la fin d'une grande campagne de travaux menée sur l'ensemble des toitures et des extérieurs de la cathédrale depuis le début des années 1990. L'intervention sur le portail s'est déroulée de juin à octobre 2009. Maître d'ouvrage de l'opération au nom de l'Etat, la direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne a été garante, tout au

long de cette opération, de la mise en place de cette procédure et de son suivi par un contrôle scientifique et technique rigoureux, à la hauteur des enjeux. La programmation de la restauration du tympan en 2009, dans le cadre du plan de relance de l'économie, pour un montant global de 90 000 euros, est révélatrice de la valeur fortement symbolique qui lui est accordée.



LE PROGRAMME « HABITER MIEUX »

RÉNOVER ■



Issu du Grenelle de l'Environnement et géré par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le programme « Habiter mieux » vise à lutter contre la précarité énergétique des ménages tout en permettant une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Il prévoit la réhabilitation de 300 000 logements d'ici 2017. A ce titre, le Fond d'Aide à la Rénovation Thermique des logements privés (FART) a été créé en 2010 et est doté d'un budget de 1,35 Md d'euros (crédits issus des Investissements d'Avenir de l'Etat, de l'Anah et des fournisseurs d'énergie).

Afin de pouvoir bénéficier des aides financières, plusieurs conditions doivent être réunies : l'atteinte de 25% de gain énergétique dans le logement après travaux et l'existence, sur le territoire concerné, d'un Contrat Local d'Engagement (CLE) signé par l'Etat, les collectivités

territoriales (le conseil général en particulier) et tous les partenaires intervenant dans la lutte contre la précarité énergétique.

La Bourgogne a été l'une des premières régions entièrement couverte par le dispositif (4 CLE départementaux et celui de la communauté d'agglomération du Grand Dijon) et prévoit ainsi de rénover 3624 logements pour la première période du programme, d'ici 2013. Plusieurs aides peuvent ainsi être sollicitées :

- une aide de solidarité écologique (ASE) de 1100 € pouvant atteindre 1600 € s'il existe une aide locale ;
- une aide locale de 500 € ;
- 2000 € de subvention (aides aux travaux de l'Anah) ;
- toute autre aide pouvant provenir d'un signataire du CLE

Pour en savoir plus :

www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/le-programme-habiter-mieux-en-a883.html

L'Etat en Bourgogne - N°27 - janvier 2012

Numéro ISSN : 1772-7626

Consultable sur www.bourgogne.gouv.fr

Directeur de la publication : Pascal Mailhos

Directeur de la rédaction : Arnaud Schaumasse

Coordination : Cécile Hermier

Comité de rédaction : Rémi Barrier (SGAR – Fonds européens), Isabelle Boucher-Doigneau (DRAC), Sophie Bouland (DRJSCS), Jean-François Cortot (Région de gendarmerie), Lauranneournault (ARS), Bernard Dufresne (DIRECCTE), Murielle Dumont (DDT), Fabien Grange (DREAL), Laurence Guillet (Rectorat), Michèle Guscheman (DDT), Alexis Monterrat (DDCS), Françoise Moret (DDPP), Patrick Thabard (SGAR), Chantal Thomas (DRFIP), Yannick Veyseyre (DRAAF), Isabelle Voizenet (DIRECCTE).

Contribution à la rédaction des articles et crédits photos :

Rubrique « Arrivées, départs » : Emmanuelle François et Sophie Boyer (Préfecture Saône-et-Loire), Maylis Dessaut (Préfecture de la Nièvre), Céline Benoist (Préfecture de l'Yonne).

Rubrique « Connaitre » : Dominique Degueurce (DRAAF)

Composition : Digital Concept - Impression : S2E Impressions

« L'Etat en Bourgogne » interrompt sa parution pendant la période de réserve préélectorale. Nous vous donnons rendez-vous au mois de juin pour un tout nouveau numéro en version électronique. Si vous souhaitez continuer à recevoir cette lettre, merci d'envoyer votre adresse mail de contact à : pref-communication@cote-dor.gouv.fr

ARRIVÉES, DÉPARTS...

CÔTE D'OR :

> **M. Julien MARION**, Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte-d'Or, a succédé le 10 janvier 2012 à Mme Martine JUSTON.